

ACCIDENT

12 mai 2006 - avion immatriculé F-GDIE

Evénement :	collision en courte finale avec un véhicule.
Cause identifiée :	réaction tardive de l'instructeur due à une focalisation de l'attention sur la surveillance des paramètres de vol.

Conséquences et dommages : jambe du train principal droit, cellule, partie supérieure de la remorque du camion endommagées.

Aéronef : avion Reims Aviation F 152.

Date et heure : vendredi 12 mai 2006 à 15 h 15.

Exploitant : club.

Lieu : AD Le Plessis-Belleville (60), piste 07 non revêtue 830 m x 50 m.

Nature du vol : instruction.

Personnes à bord : instructeur + élève.

Titres et expérience :

- instructeur, 42 ans, CPL(A) de 2003, FI de 1995, 1 714 heures de vol dont 461 heures sur type et 34 dans les 3 mois précédents.
- pilote stagiaire, 59 ans, 44 heures de vol, toutes en double commande, dont 27 heures sur type et 3 heures dans les 3 mois précédents.

Conditions météorologiques : AD Charles de Gaulle à 15 h 00, situé à 10 NM au sud-ouest du site de l'accident : vent 070° / 06 kt, CAVOK, température 23 °C, QNH 1015 hPa.

CIRCONSTANCES

L'instructeur et l'élève décollent de la piste 07 non revêtue afin de réaliser des circuits d'aérodrome. L'instructeur explique que lors de la première finale l'avion est sous le plan de descente. Il reprend les commandes, débute une remise de gaz, mais ne peut empêcher la collision avec un semi-remorque qui circule du sud vers le nord sur la RN 330 (voir carte d'atterrissage à vue page suivante). Il effectue un circuit d'aérodrome élargi, contacte par radio un pilote au sol afin d'évaluer les dommages, puis il survole la piste à faible hauteur. Le pilote lui confirme que le train principal droit est tordu (la roue est à l'horizontale). L'instructeur effectue un nouveau circuit d'aérodrome afin de se préparer à un atterrissage de précaution. En courte finale, il déverrouille une porte, ferme l'arrivée d'essence et coupe l'alimentation électrique lors de l'arrondi. L'avion s'immobilise sur la piste à 90° de l'axe de piste.

L'instructeur indique qu'il guidait verbalement l'élève. Il avait son attention focalisée sur la tenue des paramètres du vol au détriment de la surveillance extérieure et a détecté tardivement l'écart de hauteur.

L'élève indique qu'il a vu le semi-remorque pendant la finale, mais n'a pas pensé que celui-ci pouvait constituer un obstacle. Concentré sur la surveillance des instruments, il a entendu un bruit sourd sans penser que l'avion avait pu heurter le camion.

Le conducteur du camion indique qu'il a vu sur sa gauche un avion à faible hauteur. Il a ralenti et se trouvait quasiment à l'arrêt lorsqu'il a ressenti un choc. Il a ensuite vu l'avion poursuivre son vol et a remarqué qu'une roue était endommagée.

L'instructeur fait partie des pilotes autorisés par l'Aviation Civile à utiliser la piste 07 non revêtue. Seul un panneau de signalisation routière indiquant le danger associé à la présence d'avions est placé sur la RN 330 au nord de la piste.

Depuis l'accident, un seuil décalé a été positionné à soixante-quinze mètres de l'entrée de la piste 07 non revêtue.



carte d'atterrissage à vue de l'aérodrome du Plessis-Belleville